

Le Laufonnais et son fiancé Bâle-Campagne

Autor(en): **Auer, Félix**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **53 (1982)**

Heft 10: **Laufon : le choix**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Laufonnais et son fiancé Bâle-Campagne



Lorsqu'un Yverdonnois rencontre un autre Confédéré à l'étranger, il se présente tout d'abord en tant que Suisse, puis en Vaudois et finalement comme citoyen d'Yverdon; une dame de Bremgarten comme Suisse, Argovienne et habitante de Bremgarten.

Le citoyen laufonnais nommé également en premier lieu la Suisse, puis le Laufonnais et seulement après le canton de Berne.

Devenu une enclave

Non pas qu'il ait un grief à formuler contre le canton à l'effigie de l'ours. Personne, en 1815, lors des délibérations du Congrès de Vienne qui remaniait la carte de l'Europe n'avait demandé ni aux Jurassiens ni aux Laufonnais s'ils désiraient être rattachés au canton de Berne ou à un autre Etat. On ne recueillit pas non plus l'avis des Bernois. Il n'y eut certes aucune mésalliance entre Laufon et Berne. Mais l'éloignement de la capitale est important. De Laufon, par le train, on se trouve à 22 km. de Bâle, à 36 km. de Liestal, à 64 km. de Soleure, mais à 95 km. de Berne. La chaîne jurassienne et les deux parties du Jura orientées différemment sur le plan culturel séparent Berne et Laufon.

Le Laufonnais n'a jamais vu un de ses citoyens devenir conseiller d'Etat bernois, et n'a pu élire un conseiller national qu'à deux reprises, et encore, grâce à des circonstances particulièrement favorables. Laufon se sentait isolé. Cette situation s'est aggravée après l'enclave-

ment dû à la création du canton du Jura. A la suite de trois votations, Bâle-Campagne est devenu le «canton d'accueil désiré». Il offre une patrie cantonale aux Laufonnais sans leur faire perdre pour autant leur identité. Les problèmes juridiques et matériels ne représentent pas de gros obstacles.

En ce qui concerne les impôts, la compensation financière, les églises, la justice, le droit de succession, le notariat, les écoles, les hôpitaux, la fermeture des magasins, l'organisation communale, les installations d'épuration des eaux, les routes cantonales, la chasse et la pêche, des solutions acceptables pour les deux parties ont été trouvées durant les deux années de tractations entre la Commission de district du Laufonnais et les autorités de Liestal.

Dans les domaines où les réglementations diffèrent, une période d'adaptation de dix ans a été prévue.

Aucun statut particulier

Il est un point qu'aucun contrat ne pourra jamais régler: c'est que les Laufonnais soient à l'aise par la suite dans le canton de Bâle-Campagne, qu'ils restent Laufonnais, mais qu'ils se sentent à demeure chez nous.

Ce sont là des questions de sentiment, de confiance et de relations humaines qui ne peuvent pas être agencées à l'avance, même dans le contrat d'admission le plus beau et le plus détaillé qui soit.

A Bâle-Campagne, on se soucie sincèrement de cet aspect psychologique. C'est la raison pour laquelle on y a reconnu, dès le début de la procédure, le droit à l'autodétermination des Laufonnais. Ces derniers formeraient un district spécifique dans le canton de Bâle-Campagne, égal en droits et en devoirs aux autres régions bâloises. Aucun statut particulier ne serait créé. En juin 1978 déjà, peu après le choix fondamental des Laufonnais, et afin de cerner de plus près la question de l'annexion à un canton limitrophe, s'est créé à Bâle-Campagne, à l'initiative du soussigné, un comité interpartis pour l'accueil du Laufonnais. Presque tous les président de communes, la grande majorité des parlementaires cantonaux et de nombreux autres élus du peuple ont adhéré à ce comité.

Le comité n'a pas cherché à agir par voie de propagande et à forcer la main aux Laufonnais. Nous leur avons dit: «Vous êtes cordialement bienvenus chez nous, mais vous êtes libres de votre choix».

En outre, nous nous sommes efforcés de faire connaître le canton aux Laufonnais et réciproquement.

Dans ce sens, une présentation de diapositives sur Bâle-Campagne a eu lieu dans les treize communes. De nombreuses réunions ont été organisées avec des représentants politiques du canton de Bâle-Campagne. Des personnalités du Laufonnais ont été invitées à Bâle, notamment en tant qu'observateurs à la commission chargée d'élaborer une nouvelle constitution pour Bâle-Campagne.

Un regard en direction de Bâle

Trois cantons s'offraient au choix des Laufonnais. Si l'on examine la carte de géographie et les enclaves soleuroises, séparées du canton de Soleure par le territoire laufonnais et si l'on prend en considération le fait que durant ces der-

nières années une étroite collaboration s'est instaurée entre Laufon et Soleure (par exemple gymnase de Laufon, station commune d'épuration des eaux, etc.), ce dernier apparaît logiquement comme canton de rattachement.

Mais la logique ne constitue certainement pas le critère décisif en politique.

Les Laufonnais se tournaient plutôt, dès le début, en direction des deux Bâle avec lesquels ils sont étroitement liés sur le plan économique. Pour nombre d'entre eux, Bâle-Ville a longtemps été favori. Les liens historiques de plusieurs siècles avec la Principauté épiscopale réapparaissent. Mais les Bâlois de la ville qui, de tout temps, ont manqué de doigté dans leurs relations avec leurs voisins, ont gâché leur chance de rattacher à leur ville une enclave non citadine et de faire ainsi renaître, à long terme, la question de la réunification des deux Bâles. Lors d'un scrutin consultatif organisé en mai 1979, seuls 36% des Bâlois se rendirent aux urnes. 57% seulement des votants se prononcèrent en faveur de l'annexion du Laufonnais à Bâle-Ville. Ce ne fut, en aucun cas, une déclaration d'amour!

Au plus tôt en 1985

Les Laufonnais se sont donc prononcés lors d'un troisième scrutin, en mars 1980, en faveur de Bâle-Campagne mais non encore de manière définitive. Seul le principe tendant à la préparation d'un contrat de rattachement a été accepté. Si les Laufonnais et les Bâlois acceptent ce contrat lors de la votation qui aura lieu en été ou en automne 1983, le peuple et les cantons suisses devront alors se prononcer. Le rattachement ne pourrait ainsi intervenir qu'au début de l'année 1985 au plus tôt.

Un seul vote négatif anéantirait les travaux accomplis durant plusieurs années.

Laufon resterait dans le canton de Berne.

Dans la perspective du rattachement à Bâle-Campagne, celui-ci devra modifier trois dispositions de sa Constitution. A ce sujet une loi particulière est en préparation qui sera soumise à l'approbation des Bâlois et des Laufonnais en même temps probablement que le contrat de rattachement. Nous ne doutons aucunement que Bâle-Campagne dira oui et qu'ainsi des fiançailles on passera au mariage.

En tout cas, l'appel à la formation d'un comité contre cette solution est resté sans grand écho.

L'incorporation des 14000 Laufonnais à Bâle-Campagne ne romprait l'équilibre ni au niveau confessionnel ni au niveau politique: les Laufonnais sont en majorité catholiques, comme les habitants du district bâlois de Birseck et les six députés supplémentaires – probablement trois PDC, deux radicaux et un socialiste – ne modifieraient pas le visage politique du Parlement de Bâle-Campagne.

Travail exemplaire

Une remarque finale: le soussigné a fonctionné durant 35 ans comme correspondant parlementaire et comme membre de deux Parlements. Il n'a jamais vu une autorité accomplir un travail si fondamental, si important et si pondéré que celui qu'a fourni la Commission de district du Laufonnais. Ses 26 membres, parmi lesquels de nombreux jeunes, ont accompli une tâche admirable au cours des six dernières années; ils ont établi de nombreux dossiers, ont élaboré des solutions, les ont débattues puis adoptées.

Il faut signaler également que les Laufonnais se sont préoccupés du problème, non sans émotion, mais dans le calme, la tolérance et la dignité. Bien qu'historiquement ils aient souvent pris



des chemins séparés et que la majorité confessionnelle soit différente, les Laufonnais ressemblent beaucoup aux Bâlois du Plateau et de l'arrière-pays: ils sont avant tout sceptiques et, de prime abord, réservés à l'égard du nouveau. Mais lorsqu'ils ont pris confiance et se sont décidés, ils s'en tiennent à leur décision, et sont fidèles, leur conservatisme s'alliant à l'ouverture d'esprit.

Un autre indice laisse supposer que les Laufonnais se sentiront bien dans le giron de Bâle-Campagne. Le canton a connu au cours des dernières années une croissance fulgurante: sa population a passé de 107000 en 1950 à environ 224000 âmes. Il a remarquablement réussi, de même que ses communes, à intégrer les nombreux immigrés et en même temps à construire un Etat résolument progressiste.

*Félix Auer,
conseiller national
Bottmingen BL*